Genève, le 15 avril 2010

Aux représentant-e-s des médias (2 pages)

## Communiqué de presse du Conseil d'Etat

# 322 millions d'excédent de revenus pour le compte de fonctionnement 2009 de l'Etat de Genève

Le résultat du compte de fonctionnement traduit les efforts entrepris par le Conseil d'Etat pendant la dernière législature pour ramener les finances du canton à l'équilibre structurel. Les revenus cantonaux totalisent 8'154 millions de francs, en léger recul de 80 millions (-1%) par rapport aux comptes 2008. Les charges cantonales se montent à 7'832 millions, en légère hausse de 94 millions (+1,2%) par rapport aux comptes précédents. Les investissements nets dépassent pour la première fois la barre des 400 millions.

Compte tenu de la crise économique qui a sévi durant l'année 2009 et de la mise en œuvre d'une politique anticyclique, ce résultat peut être considéré comme satisfaisant. Il ressort des états financiers 2009 que le contexte économique a finalement été moins défavorable que ce que l'on pouvait redouter en début d'année.

#### Recettes fiscales stables

Elles sont restées pratiquement stables, le résultat exceptionnel du produit de l'impôt sur les successions et des impôts immobiliers compensant la chute marquée de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales et le recul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Les recettes fiscales totalisent 6'214 millions de francs, soit 56 millions (+0,9%) de plus que dans les comptes 2008. L'impact de la crise économique a concerné principalement l'impôt des personnes morales et, dans une moindre mesure, celui des personnes physiques.

L'impôt des personnes morales recule ainsi de 119 millions (-9,1%) pour se chiffrer à 1'183 millions. Quant à l'impôt des personnes physiques, il diminue de 104 millions (-2,7%) pour atteindre 3'727 millions. Ce chiffre intègre l'impact estimé à -90 millions de l'arrêt du Tribunal fédéral du 26 janvier 2010 relatif aux déductions de frais applicables à l'imposition à la source. Les autres impôts bondissent de 306 millions (+49,2%) pour atteindre 928 millions. La progression concerne principalement l'impôt sur les successions (308 millions, soit 201 millions de plus que dans les comptes 2008) et les impôts issus du domaine immobilier (468 millions, soit 78 millions de plus qu'en 2008).

A noter que les correctifs sur les estimations des années antérieures influencent moins fortement les recettes fiscales que l'année précédente: ils améliorent globalement le résultat de 256 millions, contre 373 millions en 2008.

#### **Progression des investissements**

Les investissements bruts poursuivent la progression entamée au début de la précédente législature, ceci en dépit de l'impossibilité d'ouvrir les chantiers du CEVA et de la traversée de Vésenaz, à la suite de deux référendums. Les dépenses d'investissements progressent ainsi de 2% par rapport aux comptes précédents, pour atteindre 597 millions. Plus de la moitié des dépenses d'investissements sont consacrées à de nouvelles réalisations. Le niveau des dépenses correspond à un taux de réalisation de 83%.

Les recettes diminuent de 11% et se chiffrent à 190 millions. Elles sont constituées pour plus de la moitié de recettes non monétaires provenant des créances de location financement (Hôpitaux universitaires et Université). Les investissements nets passent de 373 à 407 millions.

#### Amélioration du bilan

La qualité du bilan de l'Etat s'est encore améliorée par une réduction de la dette de 670 millions, malgré la reprise de l'emprunt de 163 millions de la Fondation de valorisation des actifs de la BCGE, dissoute le 31 décembre 2009, ainsi que par une augmentation de 335 millions des fonds propres. Ces derniers comprennent la réserve conjoncturelle, qui s'élève à 905 millions à fin 2009 et sera notamment utilisée pour couvrir d'éventuels déficits dans le futur. La dette de l'Etat se situait à 10,7 milliards de francs au 31 décembre 2009, en recul de près de 2 milliards par rapport à fin 2005.

## Évolution modérée des charges

Les charges sont marquées par l'évolution très différenciée des diverses natures de dépenses: les charges d'exploitation ont connu un accroissement substantiel, en partie compensé par une baisse considérable des charges financières.

Les charges de personnel augmentent de 4,6%, concrétisant les choix opérés par le gouvernement et le parlement sur le nouveau système de rémunération, la compensation intégrale de l'inflation et la création de postes pour des politiques publiques où les besoins apparaissent prioritaires : justice, sécurité, enseignement postobligatoire et aménagement du territoire. Les subventions atteignent 3'357 millions, soit 79 millions de plus (+2,4%) que dans les comptes 2008. A noter que la hausse légère des allocations à des tiers (+2,6%) traduit le fait que l'effet des crises économiques sur les dépenses sociales se fait pleinement sentir après 2 ou 3 ans seulement. Les charges financières diminuent de 111 millions (-24%) sous l'effet cumulé de la réduction de la dette, de la baisse des taux d'intérêts et des variations de juste valeur inférieures à celles de 2008.

### Des comptes meilleurs que le budget

Le budget 2009, établi durant l'automne 2008, prévoyait un résultat net de 15 millions et la projection effectuée à mi-2009 envisageait un résultat net de 280 millions. Par rapport au budget, l'amélioration s'explique entièrement par des recettes en hausse de 567 millions.

Les recettes fiscales dépassent de 295 millions (5%) le budget. L'augmentation est générée par les correctifs sur les exercices antérieurs (qui ne peuvent pas être budgétés), l'impôt sur les successions et les impôts immobiliers. Pour l'année en cours, les recettes fiscales sont légèrement en-dessous du budget ce qui s'explique principalement par la conséquence de l'arrêt du Tribunal fédéral sur les déductions autorisées pour l'impôt à la source.

Les charges d'exploitation et financières de l'Etat présentent un dépassement de 261 millions par rapport au budget (+3,4%). Ce dépassement est lié à des écritures comptables, soit la dotation aux amortissements, les provisions hors Fondation de valorisation et les pertes sur irrécouvrables.

Hors ces éléments, les charges sont globalement conformes au budget, les dépassements et les non dépensés s'équilibrant. Les principaux dépassements résultent de décisions prises par le Conseil d'Etat et validées par la commission des finances du Grand Conseil. En cours d'année, le Conseil d'Etat a ainsi demandé des crédits supplémentaires pour répondre à des besoins qu'il considérait comme à la fois urgents et prioritaires. Il s'agit en particulier de l'introduction du nouveau système de rémunération et du complément de rappel versé aux caisses de pensions publiques, des conséquences de l'accord passé en décembre 2009 entre le Conseil d'Etat et les organisations syndicales de la police sur la mise en œuvre d'un système de rémunération plus transparent qui a généré un rappel de cotisations à la caisse de pension et du pont-retraite qui a fait l'objet d'une provision. Des crédits supplémentaires ont été nécessaires pour renforcer la capacité d'accueil de l'enseignement spécialisé et faire face à la croissance des effectifs d'élèves dans l'enseignement primaire et postobligatoire.

Inversement, sur certaines rubriques importantes, les dépenses ont été substantiellement inférieures au budget. C'est le cas en particulier des allocations octroyées à des personnes physiques (-103 millions) et des mesures cantonales contre le chômage (-28 millions), sous l'effet notamment de la réduction de la durée moyenne du chômage.